

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **26 (1890)**

Heft 6

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



L'ÉDUCATEUR

ORGANE

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

SOMMAIRE : Partie générale : Apprendre par cœur. Société suisse des travaux manuels. —
Chronique scolaire : Neuchâtel. Vaud. Lehrertag. Contrat normal d'apprentissage. France.
Bibliographie. — Exercices scolaires : Arithmétique. Géographie.

PARTIE GÉNÉRALE

Apprendre par cœur

Je serais désolé si l'on pouvait croire que je viens ici critiquer l'intéressant article de M. le professeur Rosier : « Questions scolaires actuelles ». J'ai eu un extrême plaisir à le lire et estime que sa collaboration est une véritable bonne fortune pour l'*Educateur*.

Si donc je prends une de ses citations, c'est bien moins parce qu'elle sort de sa plume que parce que dès longtemps je ne puis l'entendre sans en ressentir un profond dépit, une réelle tristesse.

« L'étude par cœur, voilà le mal ! » Apprendre par cœur ! Il s'agit de s'entendre : qu'est-ce qu'apprendre par cœur ? Pour moi, c'est répéter des phrases qu'on n'a pas comprises, c'est faire une œuvre machinale, c'est émettre des sons absolument vides de sens pour celui qui les prononce, c'est se transformer en une sorte d'écho inconscient.

Il y a bien des années, je m'en souviens, j'entendis, par hasard, un enfant qui apprenait son catéchisme. Comme les demandes et les réponses se suivaient, l'enfant apprenait et récitait tout ; et, le curieux de la chose, c'était que, dans cet acte mécanique, il avait encore le sentiment du ton, et rendait vraiment à César ce qui lui revenait :

Voix de basse, lentement, comme le prêtre ou le maître :

« Combien y a-t-il de personnes en Dieu ? »

Voix de soprano suraigu, très vite :

« Il y a trois personnes en Dieu ! »

Voix de basse, lentement :

« Quelles sont ces trois personnes ? »

Voix de soprano suraigu, très vite, avec de nombreuses éli-sions :

« L'père, l'fils et l'Saint-Esprit. »

Y a-t-il encore à Genève des instituteurs primaires qui font apprendre l'arithmétique, la géométrie, la grammaire, l'histoire, la géographie, comme cet enfant apprenait son catéchisme ? Y a-t-il encore de malheureux entêtés qui n'ont pas su comprendre ce que disait Montaigne, il y a si longtemps ?

Non, on ne fait plus rien apprendre par cœur ; et le voulut-on, qu'on ne le pourrait pas : les interrogations intelligentes de nos inspecteurs auraient bientôt dérouté le pauvre routinier.

Il me semble même, et je ne suis pas seul de mon avis, qu'on tend à tomber dans un extrême contraire fort regrettable, et qu'on traite la mémoire comme une qualité négative qui pourrait bien prendre sa revanche avant qu'il soit longtemps. Développez l'intelligence ! entend-on dire et répéter de toutes parts, comme si vraiment c'était une idée neuve. Eh ! je ne ferai pas, à l'un de mes collègues, l'injure de croire qu'il ne vise pas, qu'il n'a pas visé ce développement dès le premier jour où des enfants lui ont été confiés. En veut-on la preuve ? Nous nous félicitons mutuellement de voir les progrès que nous poursuivons, passés à l'état de faits acquis, à l'état de loi. Car, qu'on ne s'y trompe pas, l'enseignement ne se fait pas à coups de programmes et de règlements, et ce n'est pas le « corps enseignant qui évolue dans le sens indiqué par les nouvelles lois », mais bien le législateur qui a cédé à l'impulsion lente, mais énergique, que le corps enseignant et les sociétés pédagogiques lui ont donnée.

Oui, tous nos efforts tendent à développer l'intelligence. Quant aux moyens, ils sont nombreux ; mais celui qui nous paraît le plus certain, consiste à faire reposer le raisonnement sur des bases solides, simples, claires, surtout claires et précises. Ce développement de l'intelligence, pour être réel et fécond, ne doit pas avoir des fondements vagues, trop généraux, nuageux.

« Il faut faire trouver à l'enfant... » Sans doute, c'est un moyen aussi employé que connu. Cependant on se tromperait étrangement en croyant qu'il *suffit de comprendre pour savoir*. Vraiment notre tâche serait trop facile, et quelques heures ici et là, en nous jouant, suffiraient pour venir à bout de notre programme. Hélas ! il n'en est rien ! Qui n'a gémi, comme moi, cent et cent fois en constatant, le lendemain ou quelques jours après, combien il restait peu d'une leçon *bien comprise* : une trace vague, une lueur toute prête à s'évanouir.

La répétition, encore la répétition, dans toutes ses formes, sous toutes ses faces, voilà à quoi nous sommes condamnés, voilà

le moyen nécessaire pour incruster dans ces jeunes cerveaux les vérités élémentaires indispensables à la vie.

Non, on ne peut pas toujours dire qu'il suffit de comprendre pour savoir sérieusement; on peut presque toujours dire, au contraire, que ce que l'enfant sait, il l'a compris.

Quand un de vos élèves vous récite gentiment une jolie poésie, en y mettant les intonations justes, en ponctuant naturellement, en phrasant naïvement et correctement, allez-vous prétendre qu'il ne comprend pas ce qu'il dit? Quand un déclamateur vous arrache des larmes en disant une belle pièce de vers, allez-vous l'accuser « d'avoir appris par cœur? » Pourtant l'un et l'autre répètent mot à mot ce qu'un auteur a écrit. Et qu'on ne dise pas que c'est tout autre chose; je prétends qu'il faut au moins autant d'intelligence, de tact, de sentiment, de connaissances générales pour bien dire des vers que pour affirmer que Chicago est une ville des Etats-Unis.

La peur de la routine fait, je l'affirme de nouveau, tomber dans une erreur regrettable. Il semble que pour prouver qu'il sait, il faut forcément que l'enfant se serve d'expressions originales, absolument neuves, et qu'il vaut mieux qu'il estropie le français que d'employer le mot propre.

Voici ce qui s'est passé il y a quelques années; ce récit est absolument authentique :

Un examinateur interroge un enfant :

« — Mon ami, qu'est-ce qu'un triangle ?

— C'est un *carré* qui a trois côtés.

— Oh ! se récrie l'examineur, un carré a toujours quatre côtés; un triangle, qui en a trois, ne peut pas être un carré. Cependant, ajoute-t-il avec un geste encourageant, je vois que tu sais ce que c'est qu'un triangle, et que, dans la pratique, tu ne t'y tromperas pas. C'est bien. »

Six mois plus tard, par un hasard étrange, la même question est posée au même enfant par le même examinateur.

— Qu'est-ce qu'un triangle ?

— C'est un polygone à trois côtés.

— Oh ! se récrie l'examineur, que j'aime peu ces réponses apprises par cœur ! C'est juste, mais puis-je être certain que tu as compris ? »

Sans doute, nous aussi, nous plus que tout autre, nous haïssons les réponses de perroquet, elles nous font bondir, et nous exigeons que le ton donné à la phrase en dise plus que les mots. Mais l'enfant de nos écoles primaires, l'enfant de l'ouvrier, du campagnard a un bagage si pauvre de ces mots dont messieurs les professeurs sont si riches. Il ne peut inventer la langue ; il ne saurait puiser non plus dans le trésor de ses connaissances littéraires pour varier à l'infini l'expression de sa pensée. Par grâce, laissez-le donc dire tout bonnement : « Belle marquise, vos beaux yeux... »

Un professeur distingué de l'une de nos écoles supérieures, qui donne des cours à des jeunes gens de 16 à 20 ans, me disait, il y a deux ou trois jours : « Si vous saviez combien mes élèves ont de peine à raisonner ! »

Cela prouve-t-il que jamais, quand ils suivaient les classes inférieures, on n'ait fait appel à leur esprit d'observation, qu'on n'ait jamais cherché à développer leur intelligence. — On voudra bien admettre avec moi qu'une telle supposition serait fort injuste et même injurieuse pour les professeurs des degrés inférieurs. Cela prouve, à mon humble avis, qu'à cet âge encore, il est difficile d'exprimer un raisonnement suivi, surtout, et j'y reviendrai toujours, quand on n'a pas dans la mémoire les matériaux indispensables à sa construction.

J'ai entendu déjà plusieurs de mes collègues se plaindre comme moi de ce que les élèves arrivant en 5^e et 6^e années, ont beaucoup de peine à calculer. Autrefois on employait un temps considérable à faire de grandes opérations : des multiplications, des divisions, pendant des heures ; le problème était fort négligé dans les degrés inférieurs. Aujourd'hui, c'est le contraire : tout pour le problème, tout par le problème. C'est fort bien, mais encore faut-il, après l'avoir compris, pouvoir arriver à sa solution. Dans la vie, la partie strictement mécanique de l'arithmétique joue un aussi grand rôle que le raisonnement.

Certes, je ne regrette pas le temps bien éloigné où, à la file indienne, les mains au dos, quatre fois par jour, nous faisons le tour de la classe en chantant le livret d'une voix traînante et monotone : 2 fois 2 *foooont* 4 ; 2 fois 3 *foooont* 6. Je sais, par expérience, qu'il y a beaucoup d'autres moyens infiniment plus intelligents pour faire comprendre et fixer dans la mémoire ces vérités ; vérités qui devront toujours être à la disposition du calculateur et répondre à son premier appel sans se faire attendre ou chercher.

Les exercices de calcul : mais ce sont les gammes que ce musicien, que ce compositeur se condamne à jouer chaque jour pendant des heures. Pourtant sont-elles assommantes pour celui qui les entend, et paraissent-elles machinales ! Oui, mais elles sont nécessaires au virtuose qui veut avoir l'esprit absolument tranquille sur le côté matériel et mécanique de son exécution et pouvoir se livrer tout entier à l'art et à l'inspiration élevée, intelligente.

On parle aussi beaucoup, avec un certain dédain, ou plutôt avec une grande sévérité de la « Science des livres ». Mon Dieu ! je le sais bien, autrefois on abusait des manuels. On les a bannis de nos classes. A-t-on bien fait ? Je réponds : Non. Je pense même que celui qui refuse de mettre le manuel entre les mains de ses élèves, fût-il à la tête d'un seul degré, néglige un des meilleurs moyens d'enseignement, — moyen que je mets en parallèle

avec les cartes murales, les tableaux anatomiques, ornithologiques ou autres — et prive l'enfant d'un puissant auxiliaire ; d'un auxiliaire docile, auquel le maître intelligent peut faire dire ce qu'il veut, ou plutôt qu'il peut agrémenter, orner de toutes les fleurs de son esprit, de toutes les ressources de sa science ; auxiliaire entre les lignes duquel l'élève retrouvera sans effort la voix, le geste, l'expression, toutes les explications du maître. Et je suis si peu seul de mon avis que, à deux reprises déjà, notre société pédagogique a adressé à notre département de l'Instruction publique une pétition demandant qu'un concours fût ouvert pour l'élaboration et l'adoption de manuels pour nos écoles.

Et puis, je crains bien que l'on ne joue sur les mots. Beaucoup de ceux qui bannissent les livres font, l'heure durant, d'interminables dictées, font remplir des cahiers que l'élève doit recopier, puis apprendre. Quel travail machinal et inutile ! C'est bien le cas de dire que l'esprit est sacrifié à la lettre. Le cahier, c'est le pire des manuels, parce qu'il ne saurait être correct, manque de soins des élèves ; parce qu'il est toujours incomplet, manque de temps ; mal orthographié, manque de connaissances ; sans suite, manque de persévérance, distraction ; machinal, surtout machinal, parce qu'il ne laisse pas le temps au maître de s'égarer dans les chemins fleuris de la science, ni même celui d'illustrer la leçon de quelques explications nécessaires, indispensables, parce qu'il ne saurait donc être qu'un squelette, manquant de toutes les grâces, de tout ce qui fait d'une leçon bien donnée une conversation, où chacun dit son mot, où chacun croit avoir apporté sa part, où l'élève, même le moins capable, peut en conscience se dire qu'il a fait, qu'il a trouvé, qu'il a deviné, qu'il a compris, presque enseigné quelque chose.

Employez un manuel, fût-il médiocre, et mettez l'heure de votre leçon à commenter, à expliquer, à corriger même, s'il y a lieu : vous développerez plus l'intelligence de l'enfant qu'en lui dictant de savantes, de très savantes pages.

Nous sommes donc partisan des manuels, *comme bannissant l'étude par cœur*, et surtout la confusion dans l'enseignement. M. Rosier lui-même est de notre avis : il ne peut songer à nous retirer l'excellent manuel de géographie dont il a doté nos degrés inférieurs. Nous ne sommes du reste plus, — nous les instituteurs, — des enfants auxquels on défend les couteaux comme dangereux. Par le manuel, vous éviterez tout excès de zèle, toute perte de temps, tout tâtonnement ; vous fixerez le minimum d'enseignement, vous empêcherez le maître trop porté à la poésie de s'égarer dans de trop longues dissertations, ou plutôt vous serez sûr qu'il restera toujours quelque chose de solide de ces promenades un peu lointaines à travers les jardins de la science, parce que l'itinéraire sera toujours là, et que les mots, maintenant animés par le souffle du professeur, rappelleront la chose ; vous cana-

liserez, pour ainsi dire, l'instruction élémentaire, vous obligerez le maître à ne pas chasser vingt lièvres à la fois, et enfin vous empêcherez que nous soyons improprement comparés à « des arlequins portant des ordres et des contre-ordres ».

Le livre ! Pourquoi le calomnier ? Le livre ! Mais, s'il est si dangereux, faites fermer nos bibliothèques publiques ; c'est là que la grande majorité de nos élèves viennent, après avoir quitté l'école et même avant, puiser de nouvelles idées, de nouvelles connaissances. Devons-nous leur enseigner que la science des livres est mensongère, dangereuse, et qu'ils ne doivent jurer que *in verba magistri* ?

En résumé et en conclusion, j'estime qu'il est nécessaire d'apprendre aux enfants à se servir du mot propre ; que le peu qu'ils ont à acquérir dans nos écoles primaires, nous devons le leur enseigner d'une manière nette, claire, précise ; la confusion ne devant jamais nulle part être prise pour de l'intelligence. — Quant aux livres : mettez des manuels entre les mains des enfants, donnez leur autant de livres et de bons livres que possible ; et surtout apprenez-leur à s'en bien servir ; les livres seront plus tard leurs seuls et plus fidèles conseillers.

CH^S THORENS.



Société suisse des travaux manuels

Le Comité de la Société suisse pour la propagation du travail manuel s'est réuni le 2 mars à Berne.

Ce Comité, qui est composé de MM Rudin, de Bâle, président, Scheurer et Lüthi, de Berne, Gilliéron, de Genève, Herrin, de Bâle (remplaçant de M. Zürrer), Meylan, de Lausanne et H. Gobat, de Corgémont, s'est occupé principalement des affaires suivantes.

M. Rudin présente un rapport sur l'activité de la Société en 1889. Un cours de travaux manuels pour instituteurs a été donné à Genève. Le comité a cherché à mettre à profit les expériences faites dans d'autres pays concernant la méthode à employer. C'est ainsi que MM. Rudin, Scheurer, Lüthi et Hurni ont visité l'exposition de Paris, pour étudier le travail manuel tel qu'il est organisé par les Etats qui l'ont introduit obligatoirement dans leurs écoles. Ils ont en outre inspecté plusieurs classes de travail manuel à Paris même. Leurs rapports sont actuellement publiés par le *Pionier*.

En Suisse, l'enseignement des travaux manuels est introduit d'une manière obligatoire dans les cantons de Genève et de Vaud, et facultative dans celui de Neuchâtel.

Le Comité de la Société des travaux manuels s'est adressé au département fédéral de l'Industrie et de l'Agriculture, afin d'obtenir un subside pour l'achat de modèles, de dessins et d'ouvrages destinés à une collection qui rendrait les plus grands services dans les cours normaux. Le département fédéral a accordé 1000 francs dans ce but.

Le Comité a également exprimé au même département le vœu que les subventions fédérales destinées aux cours normaux de travail manuel fussent échelonnées de manière à ce que toutes les années on puisse organiser un cours de soixante participants environ. Il serait bon que le programme de ces cours, le budget et la liste des professeurs fussent communiqués au département fédéral de l'Industrie.

M. Lüthi présente un rapport sur l'emploi de la somme de 1000 francs accordée par la Confédération pour achat de collections. Deux cent francs environ ont été affectés à l'achat d'ouvrages ; cinq cents à l'achat d'une collection de modèles et trois cents à l'acquisition de dessins.

Il est question d'organiser un concours pour l'élaboration d'un manuel de cartonnage destiné aux écoles suisses. Toutefois cette question est renvoyée à plus tard.

Le *Pionier*, dont le rédacteur est M. Lüthi, reste l'organe officiel de la Société. On étudie la question d'envoyer ce journal à tous les membres de la Société. Une décision interviendra plus tard.

M. Meylan, délégué par le Comité au cours de travail manuel de Genève en 1889, a envoyé un rapport sur ce qu'il y a observé. Parmi les conclusions présentées par M. Meylan, le Comité ne retient à l'examen que celles qui concernent l'affûtage des outils par l'instituteur lui-même et l'introduction d'exercices préparatoires à la confection d'objets usuels.

M. Gilliéron présente les comptes du cours de Genève. Les recettes se montent à fr. 3667⁵⁰ et les dépenses à fr. 3660. Dans ces sommes ne figurent ni les subventions fédérales, ni les sommes dépensées par le canton de Genève.

Sur la proposition de M. Rudin, il est décidé d'ajouter aux collections possédées par la société un certain nombre de travaux d'élèves, de les disposer en groupes sur des tableaux facilement maniables et pouvant être expédiés dans des caisses *ad hoc*. Ces collections pourront être envoyées aux congrès et aux expositions scolaires, ainsi qu'aux cours normaux organisés par la Société.

Les programmes de deux cours de travaux manuels sont soumis au Comité par le département fédéral de l'Industrie qui demande un préavis. L'un provient de Bâle et l'autre du canton de Neuchâtel. Le premier, beaucoup plus détaillé que le second, prévoit trois sections dans le cours normal :

A. Cartonnage, 25 objets. (Maître : M. Fautin).

B. Travail du bois : a) couteau, 6 objets ; b) établi, 23 objets. (Maître M. Huber).

C. Sculpture sur bois (*Kerbschnitt*), 13 objets. (Maître : M. Rudin).

Le Comité, considérant que les deux derniers cours subventionnés par la Confédération ont eu lieu dans la Suisse romande, que le premier cours de Bâle avait été organisé entièrement par l'initiative privée, que Bâle est décidé à entreprendre même à ses frais un cours normal en 1890, que l'enseignement sera donné dans cette ville en allemand et en français, décide de recommander en premier lieu le cours de Bâle à la bienveillance du département fédéral de l'Industrie. Il est pris acte d'une proposition émanant de Bâle et consistant à inviter les futurs professeurs du cours normal qui pourrait avoir lieu à la Chaux-de-Fonds en 1891, à assister comme maîtres auxiliaires au cours de Bâle.

H. GOBAT.

CHRONIQUE SCOLAIRE

NEUCHÂTEL

Le nouveau Règlement général. — Les petits porteurs de lait à Neuchâtel.

Le chapitre XIII du nouveau Règlement général, consacré aux nominations d'instituteurs, prévoit que, dans la règle, les postes vacants sont pourvus par voie d'examen des candidats. Toutefois, les instituteurs d'un même ressort scolaire peuvent être promus par voie d'appel à un poste vacant de ce même ressort. En outre, chaque fois qu'en dehors de ce cas une commission scolaire voudra procéder à une nomination par voie d'appel, elle devra en demander l'autorisation au Conseil d'Etat, tout en indiquant le nom du can-

didat qu'elle a en vue. Ne pourront être nommés par voie d'appel que des instituteurs et des institutrices régulièrement inscrits au concours et ayant rendu de réels services dans l'enseignement public. Enfin, si l'examen de concours a été décidé, tous les postulants inscrits devront être appelés à l'examen.

Ces dispositions sont de tout point conformes aux vœux que le corps enseignant neuchâtelois n'a cessé de formuler depuis bien des années. Nous aimons à croire qu'elles satisferont chacun. L'examen de concours est la règle, l'appel l'exception. Ce dernier ne pourra s'exercer à tort et à travers; le favoritisme que quelques-uns paraissaient redouter ne nous semble donc donc nullement à craindre. — L'art. 82 est excellent. Le programme de l'examen est discuté au début de la séance *par la commission scolaire et l'inspecteur*. On a voulu, et avec raison, que les examens de concours fussent toujours rationnels et dirigés dans une spirite vraiment pédagogique. La part active que l'inspecteur prendra à la préparation de ces examens empêchera certaines illustrations de clocher d'adresser à de pauvres débutants, gauches et timides; des questions aussi insidieuses que ridicules, et cela pour se donner le facile plaisir d'écraser de leur supériorité (!) des jeunes gens qui devraient bien plutôt être encouragés. Au reste, soit dit en passant, à l'heure qu'il est, chacun veut discuter pédagogie, même ceux qui n'y entendent rien. A moins de raisons qui devront être consignées au procès-verbal, la commission prendra pour base de la nomination le résultat de l'examen (art. 84). En règle générale, la nomination devra se faire séance tenante et en tout cas le jour même de l'examen, à moins toutefois que cet examen n'ait pas donné de résultats satisfaisants (art. 86). Toutes ces opérations seront contrôlées par l'inspecteur.

Le dernier alinéa de l'article 38 déclare que les devoirs, préparations, chants relatifs à l'enseignement religieux, ne doivent être mentionnés que dans les heures consacrées à cet enseignement. Cette disposition est très sage; malheureusement, elle n'est pas observée partout, du moins dans telle localité de notre connaissance.

A partir du 1^{er} janvier 1890, les traitements initiaux du corps enseignant sont payés par les communes à la fin de chaque mois; l'augmentation annuelle, dite haute-paye, est payée par l'Etat tous les trimestres.

L'instituteur ou l'institutrice malades sont remplacés, si la maladie dure au delà de deux semaines, et cela pendant trois mois au maximum, aux frais du Fonds scolaire de prévoyance. Le remplaçant reçoit, au maximum, les $\frac{3}{4}$ du traitement initial du titulaire empêché.

* * *

Il existe à Neuchâtel un usage dont nous ne parlerions pas ici, s'il n'était trop souvent préjudiciable à la bonne marche des écoles. Nous voulons parler des petits porteurs de lait. A partir de 5 heures du matin, en hiver comme en été, on peut voir circuler dans les rues des enfants pauvrement vêtus, des *toulons* à la main, et portant de maison en maison le lait nécessaire aux ménages. Les laitiers qui les emploient, ou mieux les exploitent, ne leur donnent, pour toute rétribution, qu'un ou deux litres de lait pour leur famille. Nous nous permettons de signaler à l'autorité compétente un abus contre lequel il est nécessaire de prendre des mesures. En effet, courant par tous les temps, ces enfants sont dans de bien mauvaises conditions pour profiter des leçons de l'école. Trop souvent, ils sont une entrave à la bonne marche de la classe; ils apportent des habitudes de dissipation qui constituent un exemple déplorable pour leurs camarades. Leur entrée en classe est tardive, quelques-uns arrivent presque régulièrement à 9 heures du matin au lieu de 8 heures, perdant ainsi une leçon tout entière. Ces enfants grossiront plus tard le nombre des quasi-illettrés, n'obtiendront pas, cela va de soi, le certificat d'études et seront astreints à la fréquentation de l'école complémentaire. On nous objectera qu'ils appartiennent à de pauvres familles et que, par leur travail, ils viennent en aide à leurs parents, qu'il faut user d'in-

dulgence à leur égard et ne pas leur faire sentir trop rudement la sévérité de la loi en comptant les heures manquées comme absences non justifiées. Nous croyons que, dans le cas particulier, cette mansuétude est mal placée. Nos renseignements nous autorisent à déclarer que l'incurie de certains parents, leur insouciance à l'égard de l'avenir de leurs enfants sont trop grandes pour qu'on s'apitoie ainsi sur leur sort. Nous connaissons bien des gens gagnant fort péniblement leur vie, qui préfèrent s'imposer les plus lourds sacrifices plutôt que d'exploiter leurs enfants. Ceux-là sont dignes de tout intérêt ; quant aux autres, ils ne méritent aucune pitié.

C. KNAPP.



VAUD

Circulaire du Comité cantonal.

Le Comité cantonal rappelle aux sections de district la question mise à l'étude pour la prochaine assemblée générale de la section vaudoise, savoir :

« *Le matériel et les manuels à employer dans l'enseignement primaire.* »

MM. les membres-correspondants voudront bien convoquer les comités des sections dont ils font partie, afin d'aviser, dans un avenir aussi prochain que possible, à ce qu'une première étude puisse avoir lieu, préparant par ce moyen une discussion sérieuse pour l'assemblée générale du printemps.

Les conférences de cercles étant supprimées, le personnel enseignant, comprenant que ses membres ne peuvent pas vivre à l'écart, verra dans cette suppression la nécessité de s'affirmer par une assiduité toujours plus grande à fréquenter les réunions.

Dans le cas actuel, nous le répétons, il ne saurait être question de chercher une solution définitive en si peu de temps. Ce qui importe, c'est de réunir des matériaux et d'établir par les données de l'expérience quels sont sous ce rapport les besoins de nos écoles.

Le sujet pourrait se diviser comme suit :

1^o Quel est le matériel indispensable à l'enseignement pour chaque branche ?

2^o A quel point tel ou tel matériel en usage satisfait-il aux exigences d'une école primaire bien organisée ?

3^o Quelles seraient, dans l'intérêt du progrès de nos écoles et en vue de la fourniture gratuite du matériel aux élèves, les mesures d'unification désirables ?

Chers collègues,

Vous voudrez bien procéder sans retard à cette étude au sein des sections libres de cercle ou de district et faire parvenir, dans un délai qui reste à fixer, vos desiderata au comité ; celui-ci chargera l'un des rapporteurs de condenser pour la séance générale les observations présentées dans les rapports.

Le Comité cantonal saisit l'occasion qui lui est offerte pour demander que les membres-correspondants lui adressent des communiqués à propos de tout ce qui pourra profiter aux correspondances vaudoises à l'*Educateur*. Tous les renseignements de nature à intéresser le lecteur seront reçus avec reconnaissance par le correspondant officiel.

Agréez, Mesdames et Messieurs, nos salutations les plus cordiales.

Au nom du Comité cantonal :

Le Président, E. TROLLIET.

Notre correspondant introduit l'importante question soumise aux délibérations du corps enseignant vaudois par les considérations suivantes :

« Les manuels dans l'enseignement primaire, tel est le sujet à l'ordre du jour de nos prochaines réunions.

Indépendamment des efforts qui seront tentés pour le maintien ou la radiation de ceux employés dans l'enseignement de la même branche, on peut s'attendre à une discussion de principe sur la nécessité du livre d'école ou sur son inutilité parfaite.

Il est cependant peu probable que ce dernier avis soit partagé par de nombreuses personnes au sein du personnel enseignant. Pas n'est besoin d'examiner les raisons de différente nature qui justifient ce pressentiment.

Mais une discussion sur le rôle du manuel dans l'école n'est pas hors de propos, car c'est bien de la forme ou plutôt de l'esprit que revêt un enseignement que dépend en grande partie le succès de celui-ci.

Mettons aux prises la pratique de l'école, non pas telle qu'elle est généralement à ce jour, mais sous son aspect quelque peu vieilli, mettons-la, disons-nous, en présence des théories qui hantent la pensée des hommes rêvant le progrès de l'éducation publique sans y prendre part.

Ce sont des extrêmes. Sans effort néanmoins le lecteur en déduira tous les termes moyens.

Depuis le système d'enseignement dont le manuel fait tous les frais, jusqu'aux leçons où le maître doit se préoccuper à la fois et des procédés à mettre en œuvre et des exercices d'application, il y a une infinité de coutumes ou de méthodes, de conceptions routinières ou extra-idéales par lesquelles chacun justifie ce qu'on pourrait appeler sa foi pédagogique. Mais ici plus qu'ailleurs, « la foi sans les œuvres est morte ». Si la routine fait peur, l'expérience affermit l'ouvrier sur le terrain de la lutte : entre la doctrine du *dolce fare niente* et celle du progrès, il n'y a que la longueur d'une patiente initiative.

A l'une des extrémités de cette série se tient donc debout, puissante de tous les antécédents imaginables, une phalange qui soutient encore que l'école est un lieu de répétition, la maison paternelle une salle d'étude, le livre un pourvoyeur de la substance à digérer, le personnel enseignant un corps de répétiteurs pour les examens, et enfin les examens le but définitif de l'instruction.

On n'avouera jamais, il est vrai, être d'accord sur ce dernier point, mais ce qui revient au même, on déclare que sans les leçons quotidiennes récitées de A à Z par tous les élèves, le succès des examens serait compromis.

Que dit de son côté le prêcheur de méthode rationnelle ? Il prétend, lui, que l'enseignement par le livre est l'auteur de tout le mal. Pour le prouver, il cite ce qu'il a pu faire sans manuel. Chargé d'inculquer certaines connaissances à deux ou trois enfants, il affirme que de petites démonstrations entremêlées d'essais et d'entretiens lui ont généralement réussi, puis il ajoute que pour obtenir ce résultat, il lui suffit de réfléchir d'une fois à l'autre aux moyens qu'il appellera à son secours.

Pas de définitions d'emprunt, pas de règles abstraites, semble être son *credo*. Le disciple exerce ses forces en cherchant à imiter le maître ; il sait dire ce qu'il a vu ou compris. N'est-ce pas tout ce que l'on peut raisonnablement lui demander ? Pourquoi dilapider un temps précieux à apprendre des phrases vides de sens ?

Voilà qui n'est pas tout à fait sans valeur.

Mais l'ancienne école avait tort, a-t-on répété cent fois. Quant à proscrire les manuels des classes publiques au nom des principes sus-indiqués, ce serait pourtant risquer cent fois aussi de ne pas avoir raison, parce qu'en le faisant on assimilerait une fantaisie d'amateur à une tâche compliquée : maîtres et élèves sont d'aptitudes et d'âges divers ; le nombre des branches aidant, il est impossible de ne pas reconnaître combien à l'école primaire le plus courageux même a besoin d'un auxiliaire si l'on tient compte de la préparation des leçons et de la correction des devoirs.

Qu'on le veuille donc ou qu'on ne le veuille pas, la force des choses est là, imposant son irrésistible autorité aux adversaires les plus convaincus de l'enseignement par les manuels.

Reste à examiner quels doivent être l'esprit et l'usage de ceux-ci. Ce point délicat fera l'objet d'une autre correspondance.

E. TROLLIET.

On nous annonce le décès de M. Elie Chevalley, mort des suites de l'influenza. Breveté en 1862, il fut instituteur successivement à Chavannes-le-Chêne, à Echallens, aux Tuileries de Grandson, et dès 1878 à Lully (district de Morges). C'est M. Lugeon, instituteur à Dessens, qui lui a adressé les derniers adieux.



Le congrès des instituteurs de la Suisse allemande (*Lehrertag*) aura lieu à Lucerne du 28 au 30 septembre. Cette époque un peu reculée a dû être choisie à cause de la saison des étrangers, puis à cause du Jeûne fédéral, le 21 septembre. En outre, à ce moment, la caserne sera disponible pour les logements.

Les sujets qui seront discutés dans les deux assemblées générales sont l'enchaînement des écoles primaires, moyennes et supérieures (rapporteur M. le Dr Kaufmann, recteur, à Soleure), et la discipline à tous les degrés de l'école (rapporteur M. le Dr Bucher, recteur, à Lucerne).

Il n'y aura pas d'exposition scolaire.

Le congrès se fera un devoir patriotique de célébrer par un pèlerinage au Grütli la fondation de l'indépendance helvétique. Cette manifestation des instituteurs suisses fera partie du prologue officiel des fêtes de 1891.

E. C.

Contrat normal d'apprentissage. — On rappelle aux parents, tuteurs, directeurs d'orphelinats, etc., de même qu'aux maîtres d'état et industriels, qui sont en situation de conclure des contrats d'apprentissage, que le comité central de l'Union suisse des arts et métiers (*Schweiz. Gewerbeverein*), après avoir consulté des personnes expérimentées, a fixé un *contrat modèle* (Normalvertrag) pour toutes les professions. On peut se le procurer gratuitement en tout temps auprès du secrétariat de l'Union suisse des arts et métiers à Zurich, ainsi que dans tous les musées industriels ou collections de modèles, les expositions scolaires permanentes, les agences officielles de placement et auprès des comités des sociétés industrielles.

Semblablement, la « Société des femmes suisses », dont la présidente est Mme Villiger-Keller, à Lenzbourg, et la caissière Mme Boos-Jegher, à Riesbach (Zurich), envoie gratis à qui les demande des contrats-modèles pour les apprenties.

Il est recommandé à chacun d'utiliser ces formulaires à l'occasion et d'en favoriser l'emploi, afin que les contrats d'apprentissage *par écrit* deviennent de plus en plus la règle.

France. — A l'instigation de la Ligue française de l'enseignement, il s'est fondé une *Ligue internationale de l'enseignement*, qui a tenu un congrès à Paris au mois d'août 1889. Les pays qui ont adhéré à la ligue sont la Russie, le Portugal, l'Espagne, la Suisse et toutes les Républiques de l'Amérique du Sud. Les membres originaires de ce continent, unis à des amis de France, viennent de se constituer en un groupe, nommé l'*Union latine franco-américaine*. Cette société comprend des ministres plénipotentiaires, des économistes, des publicistes, des négociants, et a pour but la propagation de l'enseignement populaire et professionnel dans l'Amérique du Sud. Elle a choisi pour président d'honneur M. Jean Macé et pour président M. de Hérédia, ancien ministre.

Le premier bulletin de la Ligue internationale vient de paraître (un volume in-4° de 200 pages, imprimé sur deux colonnes, imprimerie Chaix, 20, rue Bergère, Paris; prix fr. 2). Il contient les rapports lus au congrès sur l'état de l'instruction dans les divers pays représentés, et d'autres travaux.

sur diverses œuvres françaises intéressant l'enseignement populaire. Le rapport sur la Suisse est dû à M. Louis Macon de Genève, ancien secrétaire de l'Association de la Presse étrangère à Paris, et directeur de la *Correspondance helvétique*. M. Macon donne des renseignements sur les œuvres d'instruction populaire dues à l'initiative privée, et qu'il groupe sous les rubriques suivantes : écoles particulières (primaires et secondaires), écoles pour les enfants pauvres, écoles enfantines, asiles, orphelinats particuliers, orphelinats agricoles, enseignement professionnel, cours et conférences, bibliothèques populaires et musées populaires. Il constate en terminant, qu'en Suisse, les particuliers aussi bien que l'Etat rivalisent de zèle pour propager ce premier bien des peuples modernes : l'instruction populaire.

E. C.

BIBLIOGRAPHIE

Pestalozzi-Feier in Zürich, den 12. Januar 1890. — Prologue de J. C. Heer, instituteur à Aussersihl. Discours de fête du Dr Morf, directeur de l'orphelinat de Winterthour. — En commission à l'Exposition scolaire permanente de Zurich. — 40 pages, fr. 0»40.

« L'invitation qui m'a été adressée de prendre la parole à cette fête anniversaire de la naissance de Pestalozzi, dit M. Morf dans son introduction, me rappela subitement le souvenir lointain d'un discours officiel que j'ai prononcé en janvier 1846 à une fête publique déjà consacrée à Pestalozzi. Et je fus animé de l'espérance qu'après mes longues expériences dans le domaine de l'éducation et une étude plus approfondie de l'œuvre du grand Zurichois, je pourrais aujourd'hui mieux répondre à ce que l'on attend de moi, que je ne pouvais le faire il y 44 ans. Mais à ce sentiment de confiance succéda bientôt celui de la crainte et du découragement. Qui pourra montrer dans un vase plein d'eau la grandeur, la splendeur, la majesté de la mer ? Il n'est pas difficile de faire vingt conférences et plus sur Pestalozzi. Mais dans un seul discours donner de lui une image assez complète pour qu'on y retrouve les traits principaux de sa noble figure, est au-dessus de mes forces. »

La nombreuse assemblée n'en a pas jugé ainsi ; elle a été vivement intéressée, émue même par le discours du disciple de Pestalozzi.

Sans s'arrêter à la vie extérieure du grand pédagogue, M. Morf développe les principes qui le dirigent, savoir : la nécessité pour l'homme d'école de l'étude de la nature humaine ; l'éducation considérée comme un art, et pour laquelle les influences subies les premières années de l'existence ont une importance capitale, ce qui donne à la famille et en particulier à la mère une responsabilité bien grande ; l'école, second pouvoir éducatif, établi comme le premier, sur l'amour ; l'intuition, fondement nécessaire de toute connaissance ; la règle que ce sont les enfants qui doivent parler à l'école, bien plus que le maître.

Pestalozzi a délié la langue des enfants, il nous a appris comment on doit parler, et quel est le pouvoir de la parole, non du verbiage ; il a fait des maîtres d'école exerçant un métier des instituteurs et des éducateurs. De plus, il a introduit dans l'école des objets d'enseignement nouveaux, comme les leçons de choses, le chant, le dessin ; et il a amélioré les méthodes pédagogiques pour toutes les branches, et plus spécialement pour l'arithmétique, la géographie et les sciences naturelles.

Enfin, il donne comme but à l'école populaire, non pas le savoir, mais l'éducation des facultés morales, intellectuelles et physiques, en un mot le développement de la puissance humaine. Et ce développement harmonique obtenu par une éducation conforme à la nature, Pestalozzi veut qu'il soit le partage de chacun et surtout celui des déshérités de ce monde.

Ce court résumé ne donne qu'une faible idée de l'intérêt qu'offre l'excellente étude de M. Morf.

E. C.

Nouvelle Chrestomathie française, extraits des meilleurs écrivains des trois derniers siècles, par Alfred Anspach, maître de langue à Saint-Pétersbourg. Un fort volume in-8° de 766 pages. Imprimerie Trenké et Fusnot, Maximilianovsky péréoulouk, n° 15. Prix 2 roubles. — **Etude sur le XVI^e siècle**, en France, par le même.

Le premier recueil, préparé pour des élèves dont la langue française n'est pas la langue maternelle, nous a paru très bien composé et par le choix et par la variété des morceaux. Non seulement il renferme les plus belles pages de nos classiques qu'on retrouve dans toutes les chrestomathies, mais encore bien des morceaux nouveaux qui donnent à ce travail un caractère tout à fait neuf, original, ce qui nous a charmé. Le XIX^e siècle a une large part dans ce panthéon littéraire, peut-être un peu trop large, puisqu'à lui seul il contient plus de 450 pages sur les 766 du volume. Mais l'auteur a voulu, on le sent, faire connaître les beautés littéraires de notre époque et passer en revue, de M^{me} de Staël à Daudet, toutes les principales illustrations modernes. Tout a été choisi avec tact et aucune page ne dépare l'ouvrage sous le rapport de la moralité. Il y a bien par-ci par-là quelques morceaux de remplissage, quelques dialogues un peu monotones, une ou deux scènes dramatiques un peu longues, ainsi le *Mariage de Victorine* qui absorbe à lui seul une trentaine de pages. Mais l'ensemble de l'ouvrage ne se ressent pas trop de ces petites imperfections et nous croyons qu'il doit rendre pour la langue de réels services à des étrangers et qu'avec quelques retouches, il pourrait même s'adapter à nos écoles françaises. — M. Anspach, l'auteur de cette *Nouvelle chrestomathie*, a publié aussi une *Etude sur le XVI^e siècle*. Nous avons trouvé, dans cet opuscule, toutes les qualités d'un chercheur consciencieux, d'un observateur intelligent et sérieux. Nous félicitons M. Anspach du succès bien mérité de ses ouvrages.

C. W. JEANNERET.

EXERCICES SCOLAIRES

ARITHMÉTIQUE

DEGRÉ ÉLÉMENTAIRE

Douzième leçon.

Vous savez tous, mes amis, depuis hier, ce que c'est que dix maisons, dix pommes, dix doigts. Aujourd'hui, nous ferons un pas de plus.

Voyez ces deux boîtes, l'une contient ? Comptez — 10 billes. — Bien. Et l'autre est vide. Si je mets dans cette seconde boîte d'abord une bille seule, les deux boîtes réunies contiendront alors un nombre de billes nouveau que vous ne connaissez pas encore. Pour le moment, je ne lui donnerai pas un nom nouveau ; je lui laisserai celui que vous allez me dire vous-mêmes. Vous pensez peut-être que vous aurez de la peine à le trouver. Rassurez-vous, ce sera très facile. Dites-moi simplement le nombre des billes contenues dans les deux boîtes. Henri ? — Dix et une. — C'est cela. Vous voyez que la chose était bien simple, car c'est précisément le nom que devrait porter ce nombre et que nous allons lui laisser pour quelques instants.

Je suis certain maintenant que vous saurez me dire le nom du nombre nouveau que je viens de former en ajoutant cette deuxième bille dans la seconde boîte. Puisque la première boîte contient déjà dix billes et que la seconde en contient maintenant deux, les deux ensemble en contiennent..... ? — Dix et deux. — Très bien. Mais au lieu de dix et une, dix et deux, vous pourriez dire plus simplement dix-une, dix-deux.

Puisque vous m'avez si bien répondu tout à l'heure, je vais profiter de vos bonnes dispositions. Dites-moi quel nombre de billes nous formerons en en ajoutant une de plus aux dix-deux premières. — Dix-trois. — Très bien. Et après ? — Dix-quatre. — C'est cela. Et ensuite ? — Dix-cinq, dix-six, dix-sept, dix-huit, dix-neuf.

Toutes vos réponses ont été excellentes, mes amis ; vous avez simplement examiné avec attention le contenu de ces deux boîtes et vous avez vous-mêmes trouvé avec facilité les noms à la fois si justes et si naturels que devraient porter les nombres que nous avons formés.

Malheureusement, avant de terminer notre entretien, je suis obligé de détruire une partie de ce que vous avez si bien construit. Vous devez encore apprendre que les expressions dix-un,... dix-six ne sont pas en usage et qu'elles sont remplacées par des mots qui ne rappellent que peu les choses dont ils sont les noms. Les voici. Ce sont onze pour dix-un, douze pour dix-deux, etc.

Qu'est-ce donc que treize ? — C'est dix plus trois. — Seize ? — Dix plus six, etc.

(Si on le juge à propos, cette leçon pourra faire l'objet de plusieurs entretiens.)

Treizième leçon.

Reprenons nos deux boîtes qui contiennent la première dix billes et la seconde neuf... Quel nombre nouveau obtiendrai-je si j'ajoute dans la seconde une bille de plus ? En d'autres termes : Combien de billes aurai-je alors ? N'en aurais-je pas *deux-dix* ? — Oui, Monsieur. — Bien ; nous pourrions conserver à ce nombre le nom que je viens de lui donner et que vous comprenez sans peine ; mais comme personne ne l'emploie, je vais vous apprendre tout de suite celui qu'il porte vraiment ; retenez-le bien, c'est *vingt*. Qu'est-ce donc que vingt arbres, vingt noix..... — Dix plus dix arbres, dix et dix noix.....

Quatorzième leçon, 14^{me} bis.....

Les nombres vingt-un..... vingt-neuf, trente, seront étudiés comme dix-un..... dix-neuf, vingt l'ont été et l'on poursuivra de même jusqu'à *cent*. Cette dernière expression ne sera naturellement prononcée que lorsque les enfants auront trouvé eux-mêmes que les dix boîtes contiennent dix fois dix objets ou dix-dix.

DEGRÉ MOYEN

I. Un marchand a acheté 2 pièces de drap contenant chacune 76^m à '13 le mètre ; il en a vendu pour '624. Combien lui reste-t-il de mètres et combien en a-t-il vendu ?

Solution.

Quantité de drap achetée	76 ^m × 2 = 152 ^m
Quantité vendue	'624 : '13 = 48 ^m
Reste	152 ^m — 48 ^m = 104 ^m

Réponses. — 1^o Ce marchand en a vendu 48^m. 2^o Il lui en reste 104^m.

II. Un marchand qui devait '1600 a donné en paiement 59^m75 de toile à '1,45 le mètre, plus 19^m80 de drap à '16,50 le mètre. Combien devra-t-il donner pour s'acquitter de myriagrammes de café à '0,25 l'hectogramme ?

Solution.

Prix de la toile	'1,45 × 59,75 = '86,64
Prix du drap	'16,50 × 19,8 = '326,70
Prix total	'413,34
Reste dû par le marchand	'1600 — '413,34 = '1186,66
Nombre de myriagrammes à livrer pour solde	'1186,66 : '25 = 47 ^{mg} 4664

Réponse. — Ce marchand devra livrer pour solde de son compte 47^{Me} 47 de café.

DEGRÉ SUPÉRIEUR

I. Un drapier a acheté 36 balles de laine pesant chacune 84^{kg} à raison de 1320 le quintal; il ne paie l'intérêt à 4,50% de la somme qu'il doit pour cet achat qu'au bout de 3 ans. Que doit-il, capital et intérêts compris?

Solution.

Poids des 36 balles	$84 \text{ kg} \times 36 = 3024 \text{ kg}$
Prix d'achat desdites	$13,20 \times 3024 = 19676,80$
Intérêt dû par le drapier	$19676,80 \times 9 \times 3$
	$10 \times 2 \times 100 = 1306,37$
Somme due au bout des 3 ans	$19676,80 + 1306,37 = 110983,17$

Réponse. — Ce drapier doit 110983,17.

II. Une personne fait remplir de beurre à 2,40 le kg une boîte cubique en fer blanc de 32^{cm} d'arête. Combien doit-elle et quel est le poids de ce beurre, sachant que sa densité est de 0,940?

Solution.

Volume de la boîte	$3,2 \times 3,2 \times 3,2 = 32 \text{ dm}^3 768$
Poids du beurre y contenu	$0 \text{ kg } 94 \times 32,768 = 30 \text{ kg } 8$
Prix de ce beurre	$2,40 \times 30,8 = 173,92$

Réponses. — 1° Ce beurre pèse 30^{kg} 8 et 2° vaut 173,92.

ALFRED STEBLER.

GÉOGRAPHIE

DEGRÉ ÉLÉMENTAIRE

Etude de la localité et de la région (suite): montagnes et villages du district. — *Du globe en général.* Forme sphérique de la terre; preuves (objets vus de loin, par ex. montagnes, vaisseaux; voyages autour du monde; ombre de la terre dans les éclipses de lune). — Points cardinaux: étant placé à midi, le dos tourné au soleil, montrer en face le Nord, derrière soi le Sud, à droite l'Est, à gauche l'Ouest; points intermédiaires. — La boussole. — L'axe terrestre et les pôles; l'étoile polaire et la Grande-Ourse. — Les terres et leurs divisions ou continents: Ancien Monde (Europe, Asie, Afrique), Nouveau Monde ou Amérique, Australie. — Les mers et leurs divisions ou océans: Grand Océan ou Océan Pacifique, Océan Atlantique, Océan Indien, Océan glacial Sud, Océan glacial Nord (Continents et Océans à montrer sur le globe terrestre).

DEGRÉ MOYEN

Suisse.

Alpes (suite): Bernoises et Glaronnaises. 1. Alpes Bernoises proprement dites: sommités du grand massif (Jungfrau, Moine, Eiger, Schreckhorn, Wetterhorn, Finsteraarhorn; Diablerets; — Hasli, Simmenthal, Kanderthal, vallée de la Sarine; — Gemmi, Grimsel. 2. Alpes d'Uri ou Alpes Surènes:

Titlis, Pilate. — Vallée de la Reuss, Engelberg, Sarnen, Entlebuch; — Furka, Brünig. — 3. Alpes Glaronnaises: Tödi, Glärnisch, Calanda; — Linth, Sernf; — Oberalp.

Animaux et plantes des Hautes-Alpes: chamois, marmottes, aigles; roses des Alpes, edelweis. Insister sur le spectacle grandiose et les beautés des Alpes suisses. Indiquer les principaux lieux visités par les touristes: Oberland bernois, lac des Waldstätten (en passant, un mot à propos du Grütli et de la Chapelle de Tell), Rigi.

Lecture. — Le Staubbach.

La cascade du Staubbach est la principale curiosité du village de Lauterbrunnen. C'est surtout au printemps, au moment de la fonte des neiges, qu'il convient de la voir: alors c'est un fleuve imposant, qui, dans sa chute verticale de trois cents mètres, semble tomber des nues avec le fracas étourdissant du tonnerre. Mais à la fin de l'été, si le Staubbach a beaucoup perdu en grandeur et en magnificence, il a beaucoup gagné en grâce et en légèreté. Après tant d'écrivains qui l'ont décrit, de poètes qui l'ont chanté, d'artistes qui l'ont reproduit, comment oserai-je à mon tour essayer de peindre ce magique tableau? Qu'on se représente un ruisseau qui tombe mollement de trois cents mètres de hauteur: l'eau se balance dans les airs avec de moelleuses ondulations, comme une écharpe flottante teinte de toutes les couleurs de l'iris: tantôt elle se dissipe en une poussière humide que le vent fouette et disperse au loin en vapeurs subtiles; tantôt elle glisse et serpente comme une banderole aérienne; tantôt elle coule comme un ruisseau de lait, dont la blancheur ressort plus éblouissante du noir rocher qu'il humecte; tantôt elle tourbillonne en légers flocons d'écume, comme le duvet arraché par l'orage à l'aile d'un cygne. A certains moments, toute la masse liquide, mille fois interrompue dans sa chute et soutenue par le vent, reste suspendue dans l'atmosphère sous une forme vaporeuse, pour retomber plus tard avec l'impétuosité d'un torrent. Elle revêt mille aspects mobiles, mille formes changeantes, sans être jamais semblable à elle-même, et quand le soleil glisse ses rayons d'or à travers ce nuage ondoyant, il y verse mille reflets splendides, mille diamants étincelants.

J. DUVERNEY.

DEGRÉ SUPÉRIEUR

Suisse.

Population d'après la *langue* et la *confession* (suite).

1. Langue: Etats où la langue allemande est seule employée (17); Etats de langue française (3); Etats en partie allemands et français (3) (indiquer la frontière pour chaque langue dans les cantons de Berne, Fribourg et Valais); Etat de langue italienne (Tessin); Etat où l'on parle l'allemand, l'italien et le romanche (Grisons).

2. Confession: Etats dont la très grande majorité des habitants suit le culte *réformé* (10); Etats dont la grande majorité est *catholique* (11); Etats *mixtes*, où les deux confessions ont à peu près le même nombre d'adhérents (4): avec une majorité protestante: Argovie et Grisons; avec une majorité catholique: Saint-Gall et Genève.

EUGÈNE BERGER.